

## Le spam... dans l'air du temps !

Spam... Spamming... Spammer... Ces mots sont inconnus de certains et font déjà trembler d'autres.

### 1- Définition et origine du terme « spam » :

Un spam est un courrier non sollicité.

En français, le terme « spam » peut être remplacé par « pourriel » ou « pollurriel ».

Des termes dérivés du mot « spam » sont apparus comme « spamming », « spammer » ou « spammeur » et même « filtre anti-spam ».

Le terme « spam » proviendrait d'une marque américaine fabricant des boîtes de conserve de viande/volaille se rapprochant du Corned Beef. Afin que la différence soit explicite entre sa marque et les courriers non sollicités, le fabricant de conserves demande d'écrire le terme « spam » en minuscules lorsqu'il s'agit des e-mails et en majuscules lorsqu'il s'agit de la marque.



NB : Vous pouvez vous rendre sur le site <http://www.spam.com> qui représente cette marque. Vous y trouverez un catalogue complet de produit portant la marque, et vous pourrez même, en devenant « Spam fan », télécharger des e-cards, un économiseur et des fonds d'écran !

### 2- Connaître et reconnaître le spam :

a) La langue : En France, la majorité des spams que l'on reçoit sont rédigés en anglais. C'est en effet la langue qui peut être comprise par le plus grand nombre de destinataires et qui permet d'inonder largement la planète entière.

Si vous n'avez pas de correspondants vous écrivant en Anglais, et que vous ne risquez pas d'en avoir, il est évident que vous pouvez supprimer, sans même les lire, tous les messages rédigés dans la langue de Shakespeare...

b) L'expéditeur : La plupart du temps, l'expéditeur d'un spam vous est inconnu, et son adresse n'existe pas réellement. Il arrive également que votre adresse soit placée dans les listes de diffusion de vos contacts habituels et que vous ne souhaitiez plus recevoir leurs messages. Dans ce cas, demandez-leur de vous retirer de leur liste. S'ils ne le font pas, ils deviennent à leur tour des spammeurs...

Un autre cas peut aussi se présenter : un de vos amis vous envoie un e-mail, ainsi qu'à d'autres correspondants. Vous recevez ensuite un message non sollicité venant de la part d'un des correspondants de votre ami. Celui-ci aura en effet récupéré la liste des destinataires du message que votre ami lui a envoyé et l'aura utilisé comme s'il s'agissait de ses propres correspondants. Selon l'importance que vous attachez à ce problème, vous pouvez répondre à l'expéditeur du message non désiré pour lui expliquer que son comportement n'est pas correct.

c) Le destinataire : Bien souvent, le destinataire d'un spam n'est pas votre adresse directement. Les spams sont envoyés généralement à beaucoup de destinataires en même temps, grâce à des logiciels qui permettent de ne pas voir la liste de tous les destinataires.

d) Le sujet : Il est en général un texte d'accroche vous proposant une offre alléchante comme par exemple : « Réglez les problèmes de votre PC en un clic ! » ou « Vous êtes à un clic d'un crédit de 500 \$ ! ».

#### e) Les thèmes abordés par le spam :

- offres financières / prêts / endettement
- cartes de crédit
- rencontres
- immobilier
- les produits pharmaceutiques, notamment ceux qui nécessitent une prescription médicale (Viagra, produits pour le sport, DHEA...)
- cigarettes
- livres
- voitures
- électroménager
- nourriture
- billets d'avion
- sondages
- pornographie
- produits miracles (amaigrissement...)
- innovations électroniques
- religion
- protection PC
- CD / DVD
- Chainletters (message que l'on vous demande de faire suivre à vos correspondants),

Et d'une façon générale, vente de tout produit ou prestation qui peut s'acheter par correspondance.

#### **3- Les effets du spam :**

La diffusion de spam surcharge le trafic des e-mails, encombre votre boîte aux lettres, accroît votre temps passé à trouver une information valide, à supprimer les spams, risque d'éliminer des messages importants...

Un autre effet pervers du spam peut être celui de blacklister votre domaine par rapport à certains serveurs de mails. Le « blacklisting » consiste à inscrire une adresse e-mail ou un domaine d'expédition (ex : @domaine.com) sur une liste qui rejettera systématiquement tout e-mail reçu de ceux-ci.

#### **4- Les moyens pour vous protéger :**

Vous pouvez agir afin que votre adresse e-mail ne soit pas utilisée pour le spam.

- a) Utilisez 2 adresses e-mail différentes : une adresse que vous transmettez à vos proches, et une autre que vous pourrez utiliser pour vous inscrire à des listes de diffusion, participer aux forums et newsgroups, chats, etc...  
Pour avoir une deuxième adresse e-mail, vous pouvez simplement vous inscrire sur un site comme hotmail.com, yahoo.fr, etc...  
Vous pouvez également utiliser les services du site <http://www.jetable.org> : ce site vous permet d'avoir une adresse e-mail d'une durée de vie limitée (entre 24h et 8 jours) qui peut vous être utile pour laisser votre e-mail sur un site qui le nécessite pour recevoir immédiatement en échange une information. A ne pas utiliser partout ;-)
- b) N'inscrivez jamais votre adresse e-mail sur un site qui ne vous inspire pas confiance et qui n'affiche pas clairement que vos données seront protégées et conservées de façon confidentielle.
- c) Si vous êtes Webmaster, n'inscrivez pas votre adresse e-mail en clair sur votre site ou dans son code source. Des robots passent régulièrement sur les pages présentes sur le Web pour y récupérer les adresses e-mails et leur envoyer du spam. Préférez l'inscription de votre adresse e-mail sous forme d'image, ce qui les empêche de récupérer votre adresse automatiquement. Vous pouvez également utiliser l'algorithme de codage d'une adresse e-mail disponible sur [http://www.ferlet.ch/encapsulation.php?page=anti\\_spam](http://www.ferlet.ch/encapsulation.php?page=anti_spam).
- d) Si vous recevez un spam, ne l'ouvrez pas et n'y répondez pas. Cela évitera à l'expéditeur de savoir si votre adresse est bien valide.

## **5- Les moyens pour ne pas être gêné(e) par le spam :**

Si votre boîte aux lettres électronique est déjà assaillie de publicités, il existe des moyens vous permettant de ne plus les recevoir, même si elles vous sont envoyées.

- e) Utilisez les filtres de votre logiciel de messagerie. Pour cela, suivez les instructions données sur le site <http://spam.spam-rbl.com/>.
- f) Installez un logiciel qui recevra vos e-mails avant votre logiciel de messagerie et qui pourra les supprimer si c'est l'option que vous avez choisie. Le logiciel Mailwasher (<http://www.mailwasher.net>) est performant pour cela.
- g) Si vous avez une adresse e-mail qui est gérée par votre hébergeur (si vous avez déposé un nom de domaine à vous), il peut vous proposer des services de filtres anti-spams. Si vous avez une adresse e-mail qui est gérée par votre hébergeur (si vous avez déposé un nom de domaine à vous, comme par exemple « brunoww.com »), il peut vous proposer des services de filtres anti-spams. Webvisio (<http://www.webvisio.fr>), l'hébergeur du site BrunoWW.com propose ce type de service. Certains fournisseurs d'accès (et donc d'adresse e-mail) comme AOL proposent aussi en standard ce service et on voit apparaître cet élément comme un argument fort dans leur politique commerciale.

Ces moyens vous permettront d'éliminer au moins à 80 % la gêne occasionnée par le spam.

## **6- La désinscription des listes de diffusion de spam :**

Attention, certains spams vous proposent un lien de désinscription en bas du message, qui peut servir en réalité à valider votre adresse e-mail si vous cliquez dessus. Évitez donc en général de vous désinscrire de cette façon. Pour les spams français, si vous suivez la procédure indiquée dans le message, il a de fortes chances pour que votre désinscription soit effective. Si toutefois votre demande n'aboutit pas, vous pouvez envoyer une plainte en utilisant les modèles diffusés sur le site de la CNIL : <http://www.cnil.fr/>.

La liste e-robinson (<http://www.e-robinson.com>) vous permet aussi d'inscrire votre adresse e-mail pour qu'elle ne figure pas dans les listes de prospection des entreprises françaises.

## **7- Du côté des lois :**

Une tendance générale est en train de voir le jour afin que la diffusion de spam soit régulée. En France, le Code de la consommation (modifié le 23 août 2001) consacre le principe de l'opt-out, ce qui signifie que tout e-mail envoyé sans le consentement du destinataire doit proposer la désinscription des listes d'envoi.

La loi sur l'économie numérique (LEN) en discussion au parlement début 2003, devrait obliger l'opt-in, ce qui signifie que l'expéditeur devra avoir reçu l'accord du destinataire pour envoyer le message (inscription sur un site par ex). L'opt-out sera toutefois toléré pour les envois vers les sociétés.

De plus, il est toujours obligatoire depuis le 6 janvier 1978, de déclarer toute collecte de bases de données de contacts personnels à la CNIL.

## **8- Liens intéressants :**

<http://www.halte-spam.com/>  
<http://www.euro.cauce.org/fr/>

<http://www.jetable.org>  
<http://www.spam-rbl.com/>

<http://www.arobase.org/spam/comprendre.htm>  
<http://www.zdnet.fr/actualites/internet/0,39020774,2137064,00.htm>

*SPAM est une marque déposée de la société Hormel Foods*

**Auteur :** Bruno WAUTHIER-WURMSER, [BW@brunoww.com](mailto:BW@brunoww.com), Décembre 2003.